



## Prestations d'Appui Spécifiques (PAS) pour le handicap mental

Les PAS sont financées par l'Agefiph et le FIPHFP et permettent aux employeurs de disposer de l'expertise de spécialistes afin d'identifier les incidences du handicap d'une personne dans son contexte professionnel et les actions à mettre en œuvre pour les compenser. Il existe 6 grands types de PAS par famille de handicap : visuel, auditif, moteur, mental, psychique et cognitif. Cette fiche concerne les PAS pour le handicap mental

Les intervenants en charge des PAS interviennent sur prescription des Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, qui agissent comme des généralistes du handicap. Ils sollicitent les PAS quand ils ont besoin d'une expertise complémentaire pour gérer une situation de handicap plus complexe. Les PAS ne peuvent donc pas être mobilisées directement par les employeurs, hormis les employeurs sous convention avec le FIPHFP et les centres de gestion de la fonction publique territoriale qui peuvent directement les mobiliser via le médecin du travail ou de prévention.

### Qui en sont les bénéficiaires ?

- Les personnes handicapées **à la recherche d'un emploi ou en poste**,
- Les personnes handicapées inscrites dans une **démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi** en milieu ordinaire de travail,
- Les personnes handicapées suivies par des opérateurs référents identifiés en charge de l'accompagnement vers l'emploi ou du maintien dans l'emploi (Cap Emploi)
- Les personnes handicapées présentant des problématiques et des besoins en lien avec leur déficience, auxquels seuls des prestataires spécifiques peuvent répondre.

### Quelques exemples de mesures concrètes pouvant être déployées dans le cadre d'une PAS

- Information et sensibilisation de l'employeur et de l'équipe de travail sur les situations de handicap pouvant être rencontrées par la personne,
- Aide à l'appropriation par l'employeur de solutions adaptées favorisant l'autonomie de la personne dans son emploi et son évolution professionnelle : information d'un tuteur chez l'employeur, conseil sur la définition du poste, l'adaptation de la situation de travail, les modes de compensation,
- Suivi dans l'emploi, à la demande de l'employeur et de l'agent, lors de la phase d'intégration dans l'emploi et/ou en cas de difficultés ponctuelles rencontrées par la personne ou le collectif,
- Maintien, si nécessaire, du lien avec le réseau d'appui médical ou social identifié, afin de permettre la résolution des difficultés personnelles éventuelles.

Les PAS pour le handicap mental se divisent en 3 parties qui peuvent être mobilisées dans leur ensemble ou séparément par les prescripteurs en fonction de leur diagnostic.

Appui à l'évaluation diagnostic des capacités

- Évaluer les prérequis, les capacités/incapacités et le degré d'autonomie de la personne, repérer les potentialités et les freins éventuels à l'emploi, identifier les modalités et les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du parcours.

Appui à l'élaboration et/ou à la validation du projet professionnel

- Soutenir la mobilisation de la personne sur son projet professionnel ou de formation, développer ses atouts, ses aptitudes professionnelles et ses capacités d'autonomie, explorer et/ou valider des pistes de projet par des mises en situations professionnelles.

Appui à l'intégration et au suivi dans l'emploi.

- Préparer et faciliter l'intégration de la personne dans l'emploi, accompagner une mise en apprentissage, informer et conseiller l'employeur, assurer la pérennisation dans l'emploi en cas de difficultés ponctuelles rencontrées par le salarié ou l'employeur.

Retrouvez également l'ensemble des acteurs locaux Handicap & Emploi en [PACA](#) et en [Corse](#) sur les sites [handipacte-paca.org](http://handipacte-paca.org) et [handipacte-corse.org](http://handipacte-corse.org)

## Les contacts en Régions Paca et Corse

Types de handicap	Var	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hauts-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	Corse du Sud	Haute-Corse
<b>Moteur</b>	<b>Pep06</b> Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes 04 97 11 70 90 <a href="http://www.pep06.fr">www.pep06.fr</a>			<b>Émergences PACA</b> 04 92 71 08 86 emergencespaca@orange.fr			<b>Association L'opérata - Picot Sylvain</b>  06 62 73 23 30	
<b>Visuel</b>	<b>Pep06</b> Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes - 04 97 11 70 90 <a href="http://www.pep06.fr">www.pep06.fr</a>		<b>IRSAM-CRIADV</b> Centre de ressources interrégional d'aide aux déficients visuels <a href="http://www.irsam.fr">www.irsam.fr</a>				<b>Association L'opérata - Picot Sylvain</b>  06 62 73 23 30	
<b>Auditif</b>	<b>Urapeda</b> Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif <a href="http://www.urapeda-paca.org">www.urapeda-paca.org</a> 04 86 13 21 05						<b>ARIS</b> Association Régionale pour l'Intégration des Sourds 06 71 82 91 09	
<b>Psychique</b>	<b>Isatis</b> (Toulon, Avignon, Aix en Provence, Arles, Marseille, Manosque, Digne les Bains, Gap, Nice) <a href="http://www.isatis.org">www.isatis.org</a>						<b>Isatis Ajaccio</b> 04 95 22 99 00	<b>Isatis Bastia</b> 04 95 32 26 26
<b>Mental</b>	<b>Ariane Méditerranée</b> <a href="mailto:contact@ariane-mediterranee.fr">contact@ariane-mediterranee.fr</a>  04 94 08 39 10			<b>Émergences PACA</b> <a href="mailto:emergencespaca@orange.fr">emergencespaca@orange.fr</a>  04 92 71 08 86		<b>CIBC-CMAR</b> Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences <a href="mailto:cibc84@cmar-paca.fr">cibc84@cmar-paca.fr</a> 04 90 89 20 40	<b>Association L'opérata - Picot Sylvain</b> 06 62 73 23 30	
<b>Cognitif</b>	<b>Corydis Var</b> <a href="https://coridys.fr/">https://coridys.fr/</a> <a href="mailto:pascognitif83@coridys.fr">pascognitif83@coridys.fr</a> 04 83 57 49 42	<b>Urapeda</b> Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif <a href="http://www.urapeda-paca.org">www.urapeda-paca.org</a> 04 86 13 21 05	<b>I-Cog</b> <a href="mailto:contact@i-cog.fr">contact@i-cog.fr</a> 09 52 42 46 89	<b>Émergences PACA</b> <a href="mailto:emergencespaca@orange.fr">emergencespaca@orange.fr</a>  04 92 71 08 86		<b>Urapeda</b> Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif <a href="http://www.urapeda-paca.org">www.urapeda-paca.org</a> 04 86 13 21 05	<b>Association L'opérata - Picot Sylvain</b> 06 62 73 23 30	